

Art. 1 Organisation	La course est organisée par la section Athlétisme de l'ASM Omnisports, 84, bd Léon Jouhaux 63021 Clermont-Ferrand Cedex 2 Les épreuves se dérouleront sur le site privé de MICHELIN à Ladoux sur la commune de CEBAZAT (63118). Ces épreuves sont ouvertes à partir de Cadet pour le 10 km, et minimes pour le 5km chronométré, licenciés ou non. Il y aura aussi un 5 Km Open, ouvert à tous en allure libre sans classement ni chronométrage Pour le 10 km, il y aura la possibilité de courir en relais à 2 (2x5 km) à bien préciser lors de l'inscription Il y aura des épreuves enfants : Poussins (1 km) et Benjamins (2 km)
Art. 2 Nombre	Le nombre de dossards est limité à 800 pour le 5 km et 1 200 pour le 10 km .
Art. 3 Parcours	Les parcours des 5 et 10 Km ont été revus pour ne pas faire 2 fois la même boucle. Ils ont été mesurés par un officiel des courses hors stade de la FFA et s'effectueront sur les pistes d'essai des pneus MICHELIN . Nouveauté : Le 5 km fait partie du championnat de la ligue AuRA.
Art.4 Déroulement des courses	09 h : Départ du 10 km (temps limite 1h30 mn) 10 h : Départ Poussins. 10h 15 : Départ Benjamins 10 h 30 : Départ du 5 Km chronométré (temps limite 1h 15 mn pour le chronométré). 5Km Open juste après Un ravitaillement en eau est prévu à mi-course pour les 10 Km selon les normes en vigueur. Ravitaillement à l'arrivée pour les 5 et les 10 Km.
Art.5 Inscriptions dossier et coût	Pour obtenir un dossard, le dossier d'inscription doit être complet, à savoir : bulletin d'inscription et paiement pour le 5 Km open avec en plus la licence ou le certificat médical pour les épreuves chronométrées. (Gratuit pour les épreuves Poussins et les Benjamins, 5€ pour le 5km open, 7 € pour le 5 km chrono, 12 € pour le 10 km, 16 € pour le 10 km Relais). Également possibilité de s'inscrire pour un repas convivial qui aura lieu après les épreuves (10€ par personne) Pour les inscriptions sur place le dimanche matin les tarifs seront majorés de 3 €. Aucun remboursement ne sera effectué. Les inscriptions Poussins et Benjamins se feront sur le site le dimanche matin. Les dossiers d'inscriptions en ligne non complets (non payés et/ou non documentés) au 10 Juin 2018 seront supprimés et ne seront pas remboursés s'ils ont été payés. <i>Pour les inscriptions payantes un montant de 1€ sera reversé à l'association les 2 ARTS qui propose et finance des animations pour les enfants hospitalisés dans les services de Pédiatrie Auvergnats.</i>
Art.6 Inscriptions modalités.	Les inscriptions s'effectuent sur le site internet www.asm-omnisports.com (paiement CB sécurisé) à partir du 25/04/22 ou sur papier chez Running Conseil 6 rue du Puits Artésien à Clermont Ferrand. Elles seront closes le 10/06/22 à 19h ou dès que le nombre de dossards limite sera atteint. Les inscriptions pour les repas seront closes le 08/06/22 Sauf pour les repas, les inscriptions pourront aussi être faites en manuel, à l'endroit du retrait des dossards, le 11/06/22 et le jour de l'épreuve avant 8h dans la limite des dossards disponibles (tarif majoré de 3€ le dimanche matin). Pour avoir un dossard personnalisé à votre nom, vous devrez vous inscrire en ligne avant le 27 mai inclus. Les dossards sont nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve. Il y aura une possibilité de remboursement de l'inscription uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre-indication daté et envoyé avant la clôture des inscriptions
Art.7 Licence ou certificat médical pour les épreuves chronométrées	Conformément à l'article II-A-4 de notre réglementation des manifestations hors-stade et à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation : - d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ; - ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ; - ou d'une licence délivrée par la FFCO, ou FFPM en cours de validité à la date de notre manifestation ; - ou d'une licence délivrée par l'UNSS UFOLEP ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de notre manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ; - ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an ou de sa copie.
Art.8 Retrait des dossards	Une pièce d'identité est obligatoire. Vous pourrez retirer les dossards aux dates suivantes : - Samedi 11 juin de 10h à 18h à l'ASM 84, bd Léon Jouhaux à Clermont-Ferrand - Dimanche 12 juin : A partir de 7h jusqu'à 1h avant le départ de la course choisie, sur le site de Ladoux (fléchage). Pour récupérer plusieurs dossards (ex. retrait pour copains ...) fournir une pièce d'identité par dossard. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.
Art.9 Visibilité des dossards	Pour les épreuves chronométrées, chaque dossard sera équipé d'une puce et devra donc être bien visible sur la poitrine (prévoir vos quatre épingles). Un affichage chronométrique sera mis en place. Attention : Pour le Relais du 10km (2 x 5 km), un même dossard servira de témoin et ne sera donc pas porté sur la poitrine mais gardé à la main.
Art.10 Classement	Classement scratch / Femmes – Hommes pour les épreuves chronométrées (5 et 10 Km) - Classement par catégorie (récompense non cumulable). - Particularités : ① Handisport il y a une catégorie fauteuil (femmes/hommes) et une catégorie handisport (femmes/hommes) sans classe d'âge. ② Sport Adapté (femmes/hommes) sans classe d'âge

- **Classement par entreprise** par équipe de quatre coureurs arrivés (mixte femmes, hommes)
- **Classement par club** par équipe de quatre coureurs arrivés (mixte femmes, hommes)
- **Classement par section et pôle ASM hors ASM Athlétisme** par 4 coureurs arrivés (mixte femmes, hommes)

Pour ces trois derniers types de classement scratch, par addition de places, en cas d'ex-aequo l'avantage sera donné à l'entité dont le quatrième coureur aura obtenu la meilleure place.

Art.11 Récompenses Benjamins et Poussins : Remise d'une médaille à chaque arrivant.

Autres catégories pour le 10Km et pour le 5 Km: Les prix de l'épreuve seront remis sur le site pour les 3 premiers au scratch uniquement aux coureurs présents avec une récompense spéciale accordée de la façon suivante

Course Classement	10 km			5 km		
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Récompense H et F	300	200	100	300	200	100
Bonus Femme	150 € pour la 1 ^{ière} si perf ≤ 35 minutes			100 € pour la 1 ^{ière} si perf ≤ 17 mn 30s		
Bonus Homme	150 € pour le 1 ^{er} si perf ≤ 30 minutes			100 € pour le 1 ^{er} si perf ≤ 15 minutes		

10 Km : Les autres gagnants, premiers de chaque catégorie, recevront un trophée.

5Km (championnat de la ligue AuRA) : les 3 premiers de chaque catégorie auront une médaille

Art.12 Contrôle En cas de contrôle anti-dopage, les récompenses seront remises ultérieurement.

Art.13 Lots Un T shift sera donné à chaque concurrent lors du retrait du dossard. Il restera au concurrent comme souvenir.

Art.14 Sécurité La sécurité est assurée par des commissaires de course, du personnel entreprise (site privé) et une équipe médicale (médecin de l'ASM et secouristes).

Art.15 Parking Les véhicules seront dirigés sur les parkings, aucun engin privé à roulettes ou bicyclette ne sera admis sur le site.

Art.16 Décisions et réclamations Seuls le club organisateur, l'ASM Athlétisme, et Michelin peuvent prendre une **décision pour assurer le bon déroulement de la manifestation.**

Réclamations : Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC course de l'épreuve avec une caution de 100 € (non restituable si la réclamation n'est pas validée) dans un délai maximum de 30 mn après l'arrivée du coureur concerné.

Jury d'épreuve : il se compose

- du Président de la section Athlétisme de l'ASM,
- d'un représentant des coureurs
- et d'un responsable de club FFA.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Art.17 Vol Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

Art.18 Assurances Les organisateurs ont une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.
Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art.19 Droit à l'image Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise l'ASM Omnisport ou la section Athlétisme de l'ASM à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

Art.20 Loi informatique et liberté. Vie privée Conformément à la loi informatique et liberté, tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Sauf opposition du concurrent (ou de celle du représentant légal pour les mineurs), ces informations pourront être transmises à des organismes extérieurs partenaires de l'évènement.

Vie privée : si vous souhaitez que votre nom et prénom ne figurent pas dans les classements, merci de nous le faire savoir avant le départ de notre course.

Art.21 Force majeure **Modification, neutralisation, annulation :** En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires (ex. pandémie) ou de tout autre circonstance, notamment celle mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires de départ, d'annuler ou de neutraliser la course sans que les concurrents, les partenaires et prestataires puissent prétendre à un quelconque remboursement.

La participation à l'épreuve « COURIR à Ladoux » implique l'acceptation expresse du règlement par chaque concurrent.